



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



**PSAC**



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

PROJET D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE EN CÔTE D'IVOIRE

*Le C2D, un partenaire au service du*

-----  
PROJET D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE EN COTE D'IVOIRE (PSAC)  
-----



**Le Conseil du Café-Cacao**

Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA CONCEPTION ET  
L'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME D'ALERTE PRE-  
COCE DES MALADIES DU CACAO EN COTE D'IVOIRE.**

Termes de référence

Décembre 2015

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire est le premier producteur et exportateur mondial de cacao avec en moyenne 1.300.000 tonnes de fèves exportées par an. Au terme de la campagne 2014 - 2015, le niveau des exportations de cacao s'établit à 1 789 522 tonnes soit une augmentation des exportations de 4%, comparativement à son niveau de la campagne 2013-2014.

Toutefois, le développement à long terme du secteur, avec un taux projeté de croissance annuelle de 2%, et son impact sur environ 800 000 petits ménages, soit 4.000.000 de personnes en milieu rural, sont toujours menacés par la faible productivité des plantations vieillissantes, les mauvaises conditions de transport, la dégradation de la qualité des fèves et surtout la propagation des maladies.

A ces facteurs, pourraient s'ajouter un certain nombre de problèmes sociaux qui impactent négativement sur les moyens de subsistance des cacaoculteurs (par exemple, la faiblesse des revenus, le mauvais accès aux services sociaux et le travail des enfants).

En réponse à ces menaces, le gouvernement ivoirien a adopté en novembre 2011 une réforme audacieuse de la filière café-cacao qui réaffirme le rôle central du secteur privé dans la gestion de la chaîne de valeur, encadré par un partenariat public-privé efficace, et reconnaît la nécessité de renforcement des associations de producteurs en vue de leur meilleure implication dans la gestion globale de la filière. Le quatrième principal pilier de cette réforme porte sur la création d'une Plateforme de partenariat public-privé (PPPP) sous la direction et la supervision du Conseil du café-cacao pour la mise à jour et la mise en œuvre d'un programme global de développement durable de la filière café-cacao appelé Programme 2QC (Quantité, Qualité et Croissance).

C'est dans ce contexte que la République de Côte d'Ivoire a signé des Accords de Financement n° 5297-CI et H 8-75-CI, conclus le 05 novembre 2013 avec l'Association Internationale de Développement (IDA), dénommés, l'un, « Don 8750-0-CI », d'une part et l'autre, « Crédit Cr5297-CI », pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur Agricole (PSAC).

Le gouvernement a également signé une convention d'affectation AFD N° CCI 1368 01 M du 22 novembre 2013 avec l'Agence Française de Développement, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) pour le secteur agricole, ci-dessous dénommé "Convention C2D, secteur Agriculture", destinée au financement du Programme d'Appui à la Relance des Filières Agricoles en Côte d'Ivoire dont une partie est allouée au projet C2D-PSAC.

Le projet PSAC vise donc, au travers de sa composante cacao à accompagner, le Conseil du café-cacao (CCC), dans la coordination de la mise en œuvre du programme 2QC ainsi que certaines activités de celui-ci, dont l'Amélioration du système de lutte contre les maladies (en particulier pour la lutte contre la propagation du swollen shoot (renflement des branches du cacaoyer)) y compris la conception et la mise en œuvre d'un système d'alerte précoce de maladies du cacao.

C'est dans cette dynamique que le Conseil du café-cacao envisage de recruter un prestataire de services (consultant) pour la conception d'un système d'alerte précoce des maladies du cacao et l'assistance technique en vue de sa mise en œuvre. Ce système décrira les actions spécifiques requises, les acteurs et leurs rôles de même que les supports et circuits de diffusion des alertes.

Ce système, pour être inclusif, performant, efficace, doit intégrer un plan de lutte antiparasitaire. Ce plan prendra en compte le contexte social dans les bassins cacaoyer de Côte d'Ivoire, plus particulièrement les communautés potentiellement marginalisées et vulnérables (populations des zones reculées), pour leur permettre, elles-aussi, de générer une réponse appropriée en cas de maladies, en collaboration avec les acteurs de la vulgarisation et de la recherche. Ce faisant, une importance par-

ticulière sera accordée à l'utilisation de nouvelles technologies de l'information abordables pour atteindre ces zones reculées.

Cette étude proposera donc à terme, un ou des dispositions avec des interventions pertinentes de réduction des risques de propagation des maladies du cacao. Ces actions seront centrées sur l'ensemble des différents acteurs concernés (producteurs, coopératives, vulgarisateurs, chercheur, etc...) et devront avoir une portée qui va au-delà du simple élément de « service de surveillance et d'alerte ».

Les présents termes de référence définissent les modalités de mise en œuvre de cette étude.

## **II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**

### **2.1 Objectif général**

L'objectif général de cette étude est de contribuer à la mise en œuvre du programme global de développement durable du cacao en Côte d'Ivoire, par la surveillance et les alertes précoces préventives, en vue de réduire la propagation des maladies.

### **2.2 Objectifs Spécifiques**

Plus spécifiquement, il s'agira pour les acteurs de la filière cacao de se doter d'un système d'alerte précoce qui permettra de :

- Détecter et notifier à temps, les potentiels foyers de maladies du cacao ;
- Assurer une riposte rapide, adéquate et adaptée ;
- Assurer un plaidoyer, une mobilisation de l'opinion publique, le secteur privé et des décideurs, sur les problèmes de maladies du cacao qui est la principale culture d'exportation du pays.

### **2.3 Résultats attendus**

L'étude devra permettre au conseil du Café-Cacao et au CNRA de disposer des résultats suivants :

**Résultat 1 :** Les foyers réels ou potentiels de maladies de cacao sont détectés et notifiés à temps ;

**Résultat 2 :** Une riposte rapide, adéquate et adaptée est assurée pour garantir la durabilité du verger cacaoyer ;

**Résultat 3 :** Les acteurs de la filière et les décideurs sont mobilisés autour des problèmes de maladies du cacaoyer.

## **III. ETENDUE DES SERVICES ET ACTIVITES A ASSURER**

### **3.1 Cadre de l'étude**

Pour mener à bien cette étude, le consultant aura à rencontrer les producteurs, les coopératives de la filière cacao, les partenaires membre de la PPP, l'ANADER, le CNRA et le CONSEIL DU CAFE-CACAO.

## 3.2 Activités spécifiques

### **Activités spécifiques liés au résultat attendu 1 : Les foyers réels ou potentiels de maladies de cacao sont détectés et notifiés à temps ;**

- Faire l'état des lieux des systèmes d'alerte en cacaoculture existants en Côte d'Ivoire ou dans la sous-région et en examiner les forces et lacunes ou insuffisances ;
- Présenter les différents systèmes qui sont utilisés à l'heure actuelle pour appréhender au mieux les phénomènes responsables de la propagation des foyers de maladies et les adapter à la situation de la Côte d'Ivoire ;
- Faire le choix d'un site sentinelle ou des sites potentiels d'observation ;
- Préciser /proposer les types de données à collecter sur ces sites d'observation ;
- Présenter les différents outils et méthodes d'observation, de prévision, ainsi que leurs forces et limites) qui sont utilisés à l'heure actuelle pour appréhender au mieux les phénomènes responsables de la propagation des foyers de maladies ;
- Proposer un mécanisme efficace pour assurer la collecte des données dans les sites d'observation (préférentiellement des parcelles de producteurs) ;
- Préparer et proposer des alertes dans différents formats (textes, graphiques, code couleurs, messages audio-vidéo, SMS, MMS) et qu'elles incluent des mesures précises à adopter par la population pour faire face aux foyers de maladies ;
- Préciser la chaîne de transmission/remontée de l'information ou données à partir des sites d'observation ;
- Proposer un mécanisme fiable d'analyse et d'interprétation des données collectées ;
- Proposer un dispositif pertinent et fiable d'appréciation de sévérité ou de la prévalence du foyer à partir d'indicateurs de vulnérabilité clairement prédéfinis (indicateurs de vulnérabilités structurelles ou conjoncturelles);
- Proposer un ou des systèmes de surveillance ou de prévision, basés sur un processus continu consistant à rassembler des données (enquêtes répétées, remontée régulière de données à partir de sites sentinelles, la prospection de masse, les données des structures de recherche, etc....) fiable permettant de déclencher une riposte ;
- Proposer les actions budgétisées de renforcement des capacités (formation, information, éducation/sensibilisation communication, etc) des différents acteurs concernés par la surveillance ou la réaction afférente.

Ces outils et méthodes, ainsi que la manière dont ils sont combinés, seront illustrés à travers des exemples concrets d'outils opérationnels. Enfin, le consultant montrera comment l'incertitude apparaissant tout au long de la chaîne opérationnelle de production d'alerte est prise en compte et quelles sont les pistes à suivre pour améliorer, dans les années à venir, tant la fiabilité que les échéances de ces alertes.

### **Activités spécifiques liés au résultat attendu 2 : Une riposte rapide, adéquate et adaptée est assurée**

- Faire l'état des lieux des différents mécanismes de riposte rapide et adéquate existants en Côte d'Ivoire ou dans la sous-région et en examiner les force et faiblesse ;

- Présenter particulièrement les différents outils de réaction, (ainsi que leurs forces et limites) qui sont utilisés à l'heure actuelle pour apporter une réponse définitive ou durable aux problèmes de la propagation des foyers de maladies ;
- Préciser la chaîne de réaction avec les responsabilités des parties concernées dans un **plan d'urgence d'intervention au niveau local ou national** en cas de détection de foyers et en fonction de l'ampleur du phénomène. Si possible, il faut aussi définir des dispositions pour l'échange transfrontière des alertes ;
- Proposer les moyens efficaces (humain et financier) et les outils de réaction rapide et adéquate pour circonscrire efficacement toute menace ou foyer de maladies du cacaoyer ; une attention particulière sera accordée à l'utilisation/exploitation de nouvelles technologies de l'information abordables pour atteindre les zones reculées ;
- Proposer un plan de lutte antiparasitaire avec des actions pertinentes budgétisées inscrites dans un cadre temporel ;
- Proposer des moyens chiffrés pour étudier l'efficacité du système (collecte, traitement, diffusion et communication sur les alertes), afin que les erreurs soient corrigées pour veiller à l'état de fiabilité du système proposé.

**Activités spécifiques liés au résultat attendu 3 : Les acteurs de la filière et les décideurs sont mobilisés autour des problèmes de maladies du cacaoyer**

- Proposer des actions d'éducation et de sensibilisation du public et des différentes parties prenantes, à travers la présentation régulière des alertes et leur communication ; ces actions de sensibilisation permettront de familiariser les acteurs avec les dangers des foyers de maladies, les moyens de diffusion, la signification des alertes et les mesures à prendre pour réduire la propagation de maladie en cas d'apparition de foyers,
- Proposer des actions pour assurer l'entretien et l'amélioration constants des infrastructures locales ou nationales d'observation et d'alerte précoce ;
- Proposer des actions pour renforcer le développement et l'amélioration des capacités techniques, opérationnelles et de diffusion des alertes ;
- Proposer au niveau intentionnel, des actions visant à favoriser ou développer des partenariats pour mutualiser les moyens en vue de mettre en place et conserver des groupes d'observateurs, et faciliter une planification conjointe en cas d'apparition de foyers.

**IV. PROFIL DU CONSULTANT**

Le consultant doit être un ingénieur agronome, un chercheur ou avoir toutes autres qualifications équivalentes. Il devra avoir une solide connaissance de la phytotechnie du cacaoyer et posséder une expérience avérée en matière de défense des cultures, particulièrement les maladies du cacaoyer. Le consultant devra, en outre, avoir une expérience avérée en matière de conception de système d'alerte précoce. La parfaite connaissance des réglementations ivoirienne et européenne sur l'usage des pesticides serait un atout pour la définition du plan de lutte antiparasitaire. De même, sa bonne maîtrise de l'informatique et principalement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, serait un atout majeur.

**V. DELAIS ET RAPPORT**

**A. Durée d'intervention et délai de réalisation**

Le consultant disposera d'une durée de 30 h/j repartis sur une période maximale d'un mois, à compter de la signature du contrat, pour effectuer sa mission et présenter le rapport d'exécution selon le calendrier ci-après.

<i>Activités</i>	<i>Nombre de jours</i>	<i>Jours</i>
<i>Réunion de cadrage</i>	<i>1</i>	<i>J1</i>
<i>Mission de terrain</i>	<i>20</i>	<i>J21</i>
<i>Rapport provisoire</i>	<i>3</i>	<i>J24</i>
<i>Restitution</i>	<i>1</i>	<i>J25</i>
<i>Rédaction rapport final</i>	<i>4</i>	<i>J29</i>
<i>Dépôt du rapport définitif</i>	<i>1</i>	<i>J30</i>
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>30</i></b>	<b><i>-</i></b>

## **B. Rapport**

Au terme de la mission, le consultant devra fournir un rapport documenté, présentant explicitement les résultats attendus (énumérés ci-dessus) en français, sanctionnant la fin de l'exécution de l'ensemble des activités des présents termes de référence. Ce rapport devra être présenté sur support papier en six exemplaires et sur support électronique exploitable sous environnement Windows et soumis à la double approbation du CNRA et du CONSEIL DU CAFE-CACAO. A cet effet :

- Un projet rapport provisoire : 25 jours après le démarrage de la mission. Ce rapport sera présenté en plénière au fin de recueillir les observations et suggestions des commanditaires et des parties prenantes
- Un rapport final intégrant les observations et suggestions de l'ensemble des parties prenantes : 5 jours après présentation en plénière du rapport provisoire